

CÔTES DE PROVENCE

SYNDICAT DES VINS

Modification des pratiques par le Cahier des Charges Côtes de Provence

Jun 2023



Historique

- 1. 2018 : Introduction de Mesures Agro-Environnementales**
- 2. 2020 : Introduction de cépages adaptés à la sécheresse et aux maladies**
- 3. 2023 : Gestion durable des sols**

2018

Introduction de Mesures Agro-Environnementales

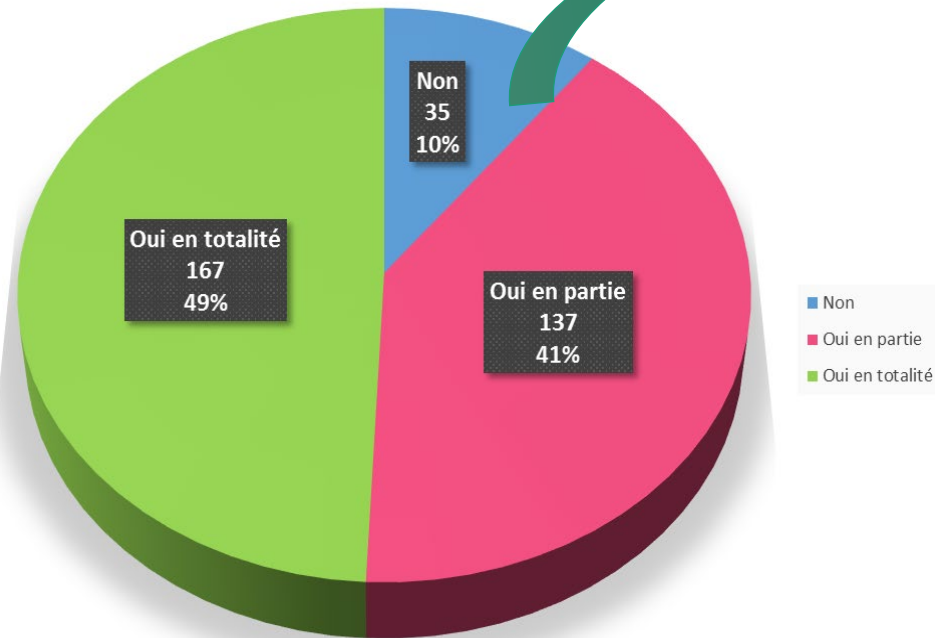
8 premières mesures présentées :

- 1. Obligation d'enherbement du contour des parcelles**
- 2. Interdiction du désherbage chimique en plein des parcelles de vigne**
- 3. Enherbement des vignes**
- 4. Améliorer l'efficacité du matériel de pulvérisation**
- 5. Réduction des quantités de produits phytosanitaires**
- 6. Limitation des apports d'azote minéral de synthèse**
- 7. Préservation des murets, bosquets, terrasses, ...**
- 8. Respect de la séquence morphologique originelle des sols**

Enquête ODG

II. Enherbement des tournières

ENHERBEMENT DES TOURNIERES



1) Aucun

- 2) L'entretien (tonte), préférence pour le travail du sol
- 3) Concurrence hydrique / risque de propagation des herbes dans le reste de la parcelle
- 4) L'herbe ne pousse pas spontanément
- 5) Présence de pierres / ravines
- 6) Présence d'une route / voie de passage / tournières communes avec d'autres exploitants

I ère proposition : Mesure proposée par l'ODG

➤ *Dans le cahier des charges :*

PRÉSERVER ET FAVORISER L'ENHERBEMENT DU CONTOUR DES PARCELLES

Intérêts de la mesure : Limiter le ruissellement potentiel des produits phytosanitaire et l'érosion, stabiliser le sol

➤ *Dans le plan d'inspection :*

L'enherbement permanent du contour des parcelles (tournières et espaces inter parcellaires non plantés ou non cultivés) est obligatoire. Cette obligation ne s'applique pas en cas de remise en état des tournières notamment suite à l'érosion, ou à des phénomènes climatiques exceptionnels

Et/ou

Le désherbage chimique des tournières est interdit.

2 ème proposition :

Mesure proposée par l'ODG

➤ *Dans le cahier des charges : reprise de la mesure type*

INTERDICTION DU DÉSHÉRBAGE CHIMIQUE EN PLEIN DES PARCELLES DE VIGNE.

Intérêts de la mesure : Limiter l'érosion, améliorer la structure des sols (capacité de rétention en eau notamment), réduire l'utilisation des herbicides

➤ *Dans le plan d'inspection :*

Le désherbage chimique total de la parcelle est interdit.



2020 : Introduction de cépages adaptés à la sécheresse et aux maladies

1. Cinq cépages adaptés à la sécheresse (sous convention tripartite):

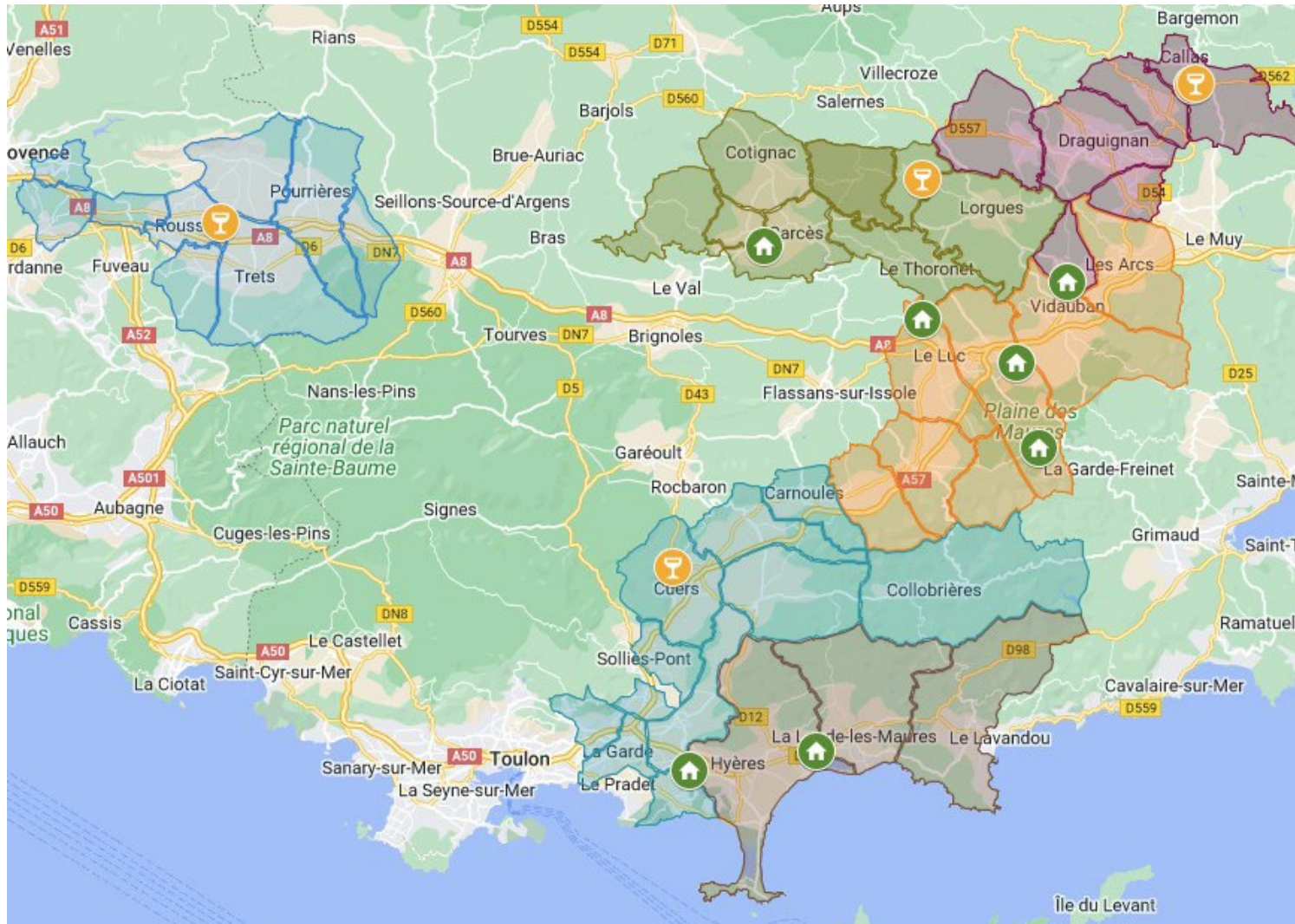
Verdejo B, Nero d'avola N, Agiorgitiko N, Xinomavro N et Moschofilero RS

2. 3 cépages résistants aux maladies

Floréal B, Sauvignier B, Nathy-Souvignanc B

- Dans la limite de 5% de l'encépagement.
- Dans la limite de 10% dans un assemblage.
- Interdiction d'indiquer le cépage sur l'étiquette.

2020 : Introduction de cépages adaptés à la sécheresse et aux maladies



16 parcelles de cépages adaptés à la sécheresse en 2^{ème} année

AGIORGITIKO N	1,54
MOSCHOFILERO RS	0,95
NERO D'AVOLA N	1,26
VERDEJO B	4,27
XINOMAVRO N	0,81





Projet Terre Apara*

*Protéger la terre en Provençal

CÔTES DE PROVENCE
SYNDICAT DES VINS

Objectifs – améliorer la fertilité des sols et l'efficacité

→ OPTIMISER LE TRAVAIL DU SOL ET ÉNERGIE



→ AUGMENTATION COUVERTURE DES SOLS



→ APPORT DE MATIÈRES ORGANIQUES



Groupe de 10
viticulteurs



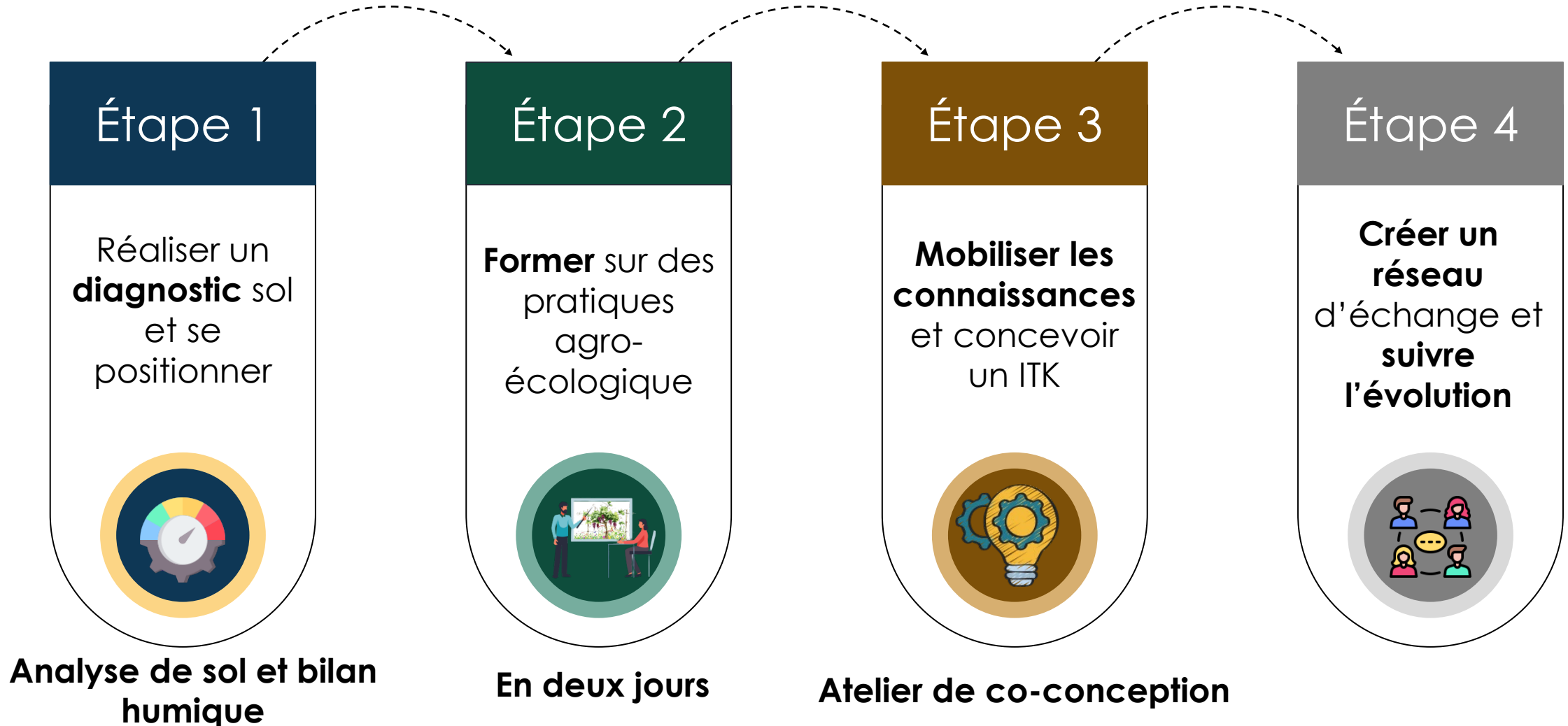
Parcours de
deux jours



RÉFLEXION COLLECTIVE ET NEUTRE
PAS DE RECETTE MIRACLE,
TROUVER SA SOLUTION !

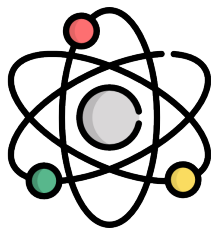


Un parcours d'accompagnement méthodique



Stratégie de transfert

Caution scientifique



Relais INRAE / IFV
(validation scientifique)

Rayonnement



**Groupe référent :
leader d'opinion**
composé de 5 à 7 vignerons/
expert provenant de plusieurs
secteurs du vignoble

Animation

CÔTES DE PROVENCE
SYNDICAT DES VINS

Communicant



Consultant
(Démultiplication)

Pragmatisme / témoin



**Vignerons
expérimentateurs**

CÔTES DE PROVENCE
SYNDICAT DES VINS



Conclusion

- 1. Nécessité pour les ODG de s'impliquer dans la transition agroécologique**
- 2. Les ODG doivent avoir un rôle de transfert de l'information scientifique**
- 3. Le cahier des charges peut être un accélérateur du changement de pratique**